

PROTÉGEZ LES ACCÈS

- **Équipez vos portes** d'un système de fermeture fiable, anti-intrusion.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteurs de présence, système d'alarme).
- **Demandez conseil** à un professionnel.

Faites installer une serrure anti-effraction certifiée par le Centre national de prévention et de protection, la norme A2P (Assurance prévention protection) garantit la résistance des matériels auxquels elle est accordée.

Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (parfois la police municipale). Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de l'ordre pourront surveiller votre domicile.

- Renseignements et formulaires auprès de la gendarmerie ou de la police ou sur Internet : www.interieur.gouv.fr



SOYEZ VIGILANT

- **Fermez toutes les issues de votre habitation** (portes, fenêtres, baies, portails...).
- **Ne laissez pas entrer d'inconnu** dans votre domicile, même s'il s'agit d'une femme ou d'un enfant.

- **Demandez leur carte professionnelle** aux gendarmes, policiers, agents EDF & des Eaux, etc.
- **N'inscrivez pas vos noms et adresse** sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs...
Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- **N'indiquez que votre nom**, jamais le prénom ni votre état (Mme veuve...) sur la sonnette, la boîte aux lettres ou votre répondeur téléphonique.
- **De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

En votre absence :

- **fermez les volets ;**
- **dissimulez vos objets de valeur** (moyens de paiement, numéraire, bijoux, multimédias) ;
- **demandez à une personne de confiance** de passer relever le courrier, ouvrir quelques instants les volets, tondre la pelouse...

SOYEZ PRÉVOYANT

- **Faites un inventaire des objets de valeur** (bijoux, multimédia...) photographiez-les, relevez les numéros de série (vous trouverez un exemple d'inventaire sur le site www.liste-objets-vols.fr).
- **Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent** à votre domicile.
- **Dissimulez vos bijoux durant votre absence** (les salles de bains et les chambres sont les pièces principalement fouillées).
- **Ne mentionnez pas sur les réseaux sociaux vos dates de vacances** ou vos absences.
- Votre voisinage participe aussi à la surveillance passive de votre habitation, vous pouvez lui signaler vos absences afin qu'il prête une attention particulière pendant celles-ci.
- **Ne laissez pas la végétation envahir** votre périmètre et vous isoler des vues depuis la rue.

AYEZ LES BONS RÉFLEXES

- En quittant votre véhicule, **vérifiez que les portières sont bien fermées et verrouillées.**
- **Ne laissez aucun objet apparent** (argent, sac, portefeuille, vêtements, multimédia...).
- **Ne laissez jamais votre moteur allumé en votre absence.**
- **Retirez systématiquement les clefs du contact.**
- **Ne laissez pas les vitres ouvertes.**
- **Évitez le stationnement dans les lieux isolés.**
- Ne diffusez pas d'annonce sur les sites de vente en ligne en précisant votre adresse ou en publiant une photographie représentant la plaque d'immatriculation de votre véhicule.

[LE HOME-JACKING c'est le fait de dérober un véhicule après avoir récupéré les clefs de ce dernier dans une habitation, en commettant ou non une effraction et le plus souvent durant le sommeil des victimes].

Les conseils

- Si vous avez un garage, **stationnez votre véhicule à l'intérieur.**
- **Fermez et verrouillez les portes de garage et le portail** de votre propriété.
- Ne laissez pas les clefs de contact, ni les télécommandes d'ouverture dans le véhicule.
- **Verrouillez votre voiture**, même chez vous.
- Ne déposez pas les clefs des véhicules et de votre habitation, vos sacs à main, à la vue, près des portes d'entrée de la maison et du garage.
- **Ne diffusez pas sur les sites de vente en ligne votre adresse.**



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

Facebook® : [gendarmerie.de.seine.maritime](https://www.facebook.com/gendarmerie.de.seine.maritime)
Twitter® : @PoliceNat76

ALERTEZ

Signalez aux forces de l'ordre toute **présence suspecte** ou **situation inhabituelle** près de votre domicile ou sur les parkings (voiture, piéton, démarcheurs non identifiés).



Afin de **renforcer la vigilance** dans votre quartier et **diminuer les risques de cambriolages**, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne.

Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins.

Contactez votre maire, pivot du dispositif.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



SI VOUS ÊTES VICTIME

- **N'intervenez jamais personnellement**, mais signalez rapidement les faits aux forces de l'ordre.
- **Ne touchez à rien**, ne rangez pas, ne nettoyez pas.
- **Dressez la liste de ce qui vous a été dérobé.**
- **Déposez plainte** auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie compétente sur le lieu de votre domicile.
- **Faites opposition**
 - chèque : **0 892 683 208**
 - carte bancaire : **0 892 705 705**

Vol d'un téléphone portable

Faites bloquer la ligne en contactant votre opérateur :

- 1 **munissez-vous du numéro IMEI** de l'appareil ; tapez ***#06#** sur le clavier ou coffret d'emballage ;
- 2 **déposez plainte.**

Déclarez le vol à votre assurance en joignant à votre déclaration le récépissé du dépôt de plainte, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de deux jours ouvrés.

Votre brigade de gendarmerie ou commissariat de police :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Mail :

.....



LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES ET LES VOLS LIÉS AUX VÉHICULES



Ne pas jeter sur la voie publique. SDG 17-40072 - 270 000



CONSEILS DE PRÉVENTION